

If the foregoing proposal is acceptable to your Government I have the honor to suggest that this note and your reply thereto shall constitute an agreement between our two Governments on this matter.

Accept, Sir, the assurances of my highest consideration.

R. DOUGLAS STUART,  
*Ambassador of the United States of America.*

The Honorable Lester B. Pearson,  
Secretary of State for External Affairs,  
OTTAWA.

OTTAWA, le 4 juin 1954. No. 27911 4, 1954, AWTAWA

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

Les honneurs de mes lettres et l'échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, relatif à l'établissement de stations météorologiques dans l'océan Pacifique, ainsi qu'à Washington a Pacific Ocean Stations Program.

L'accord sur les stations de l'Atlantique du Nord mentionné dans mes lettres et les lettres de réponse des États-Unis a été signé le 23 février 1954. En vertu des dispositions de celui-ci, il incombe toujours aux États-Unis d'effectuer deux navires à l'exploitation de la station B, et au Canada d'en effectuer un. Les États-Unis sont disposés à proroger l'arrangement antérieur, soit à l'égard de la station B dans l'Atlantique, pourvu que le Canada explore à son tour la station B, dans le Pacifique.

Il est entendu que cet arrangement devra être conforme à l'article XI de l'Accord sur les stations flottantes de l'Atlantique du Nord, signé à Paris le 23 février 1954. Il est entendu, en outre, que si votre Gouvernement agréait le présent arrangement, les deux Gouvernements en donneront notification à votre Gouvernement et à l'Organisation internationale pour l'océanographie et à l'Organisation météorologique mondiale.

- (1) Recueil des Traités 1951 n. 38.
- (2) Recueil des Traités 1948 n. 12.
- (3) Recueil des Traités 1955 n. 3.